

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque de fabrication J E E P	Type C J - 7 (ouvert avec toit-abri)	Fiche d'homologation N° CH 0442 33
------------------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------------	---------------------------------------

Constructeur JEEP CORPORATION, International Division, Detroit, Michigan (USA)
 Identification "J..93HA" préfixe au No du châssis
 (2e chiffre du préfixe = millésime "6" = 1976 / 3e lettre = M = boîte synchro mesh 4 vit. / A = automatique)
 Plaque constr. à gauche, sur l'avant
 N° du châssis à droite, latéralement sur le longeron, au-dessus du support AR du ressort AV (frappé par l'importateur)
 Ident du moteur "A" à droite, latéralement sur le bloc, devant le distributeur
 Importateur princ. AMBROSOLI & CO, Automobile, 8021 Zurich / A partir du 1.1.77: J.H. KELLER AG, Vulkanstrasse 120, 8048 Zurich
 Véhicule homologué J6M93HA 007 656 Signes fixes dans code du type J..93 HA

Châssis		Moteur			
Nombre d'essieux	2	Marque	A M C	Type	A
Direction	mécanique, sur demande avec assistance hydraulique	Construction	en ligne	Temps	4
Transmission	mécanique synchronisée ou automatique + boîte compl.	Carburant	B	Position	avant
Nombre de vitesses	4x2 ou 3x2	Réfruidiss.	eau	Nombre cylindr.	6
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, à expansion interne, sur toutes les roues, soupape proportionnelle sur les roues AR; sur demande assistance par dépression	Alésage	95,25	Course	99,06
Frein auxiliaire	circuits 1 + 2 de frein de service	Cylindrée	4233	CV-impôt	21,56
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR	Puissance en CV	103 SAE-net	AV/min	3600
Ralentisseur	par différence de pression; lampe-témoin combinée	Bruit	81 dB/A à U/min		3600
Contrôle 2 circ.		Silencieux	1 pot 430x240x140 mm		
		Mesure des gaz	ECE 15 (réglage du ralenti limité) **		
		Déparasitage	OCE = annexe 8, chiffres 3+4 = D		

Carrosserie		Poids		
Nombre de portes	2 (5)	avant	arrière	total
Centures sécurité	SAE-J-4c (***)	700	700	1400
Cale	Rétroviseur 1/int. + 2/da chaque côté	Charge utile	20	800
Antivol	Attelage sur demande	Poids total	720	2200
Nombre de places	6 av 2 centre ar 4	Garantie fabr.		2200
Dimensions		Dimens. pneus	H 78 - 15	H 78 - 15 (Variantes +)
Longueur	int. 980 ext. 3900	Ply / bar	4 / 1,7	4 / 1,95 voir
Largeur	1380	Charge	1370	1500 remarques)
Hauteur	1870	pour V max	150	150
Porte à faux	lat. 600	Garantie poids remorquable avec frein		
	av 620	Garantie poids remorquable sans frein		680
	ar 930	Garantie poids de l'ensemble (remorque avec frein)		5670
Empattements	2370	Poids remorquable testé		
Vole	av 1310	Vitesse maximale selon le constructeur	méc. = 110 / autom. = 130	km/h
Voles	ar 1250	Vitesse maximale testée		km/h
Braquage	g 10700			
	d 10700			

Équipement ++)

Feux de route SEALED BEAM DOT 6014 GE
Feux de croisement SEALED BEAM DOT 6014 GE §§)
Feux de position 76 SAE IST RP 68
Feux rouges SAE AIRST 74 GROTE 9130
Feux stop id.
Clignoteurs av 76 SAE IST RP 68 AR / AV = ++ ar voir feux rouges
Catadioptres av AV + AR ar I (E) ++
Feux de gabarit av AV + AR ar
Feux complément.
Éclairage plaque 1/à gauche combiné
Easule-glace 2/ balais avec/lave-glace
Avertisseurs SPARTON 275 / SA

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	J E E P CJ-7		
Homologation N°	CH	0442 33	
Carrosserie	ouverte avec toit-abri		
Places	total	6	avant 2
Poids à vide	1400	Carburant	B
Charge utile	800	CV-impôt	21,56
Poids total	2200	Cylindrée	4222

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Entraînement : sur toutes les roues, constant avec boîte automatique; avec la boîte mécanique les roues avant peuvent être libérées.
- ***) Mesure des gaz : conforme aux prescriptions selon ECE-15, modification 01; une vignette n'est pas exigée (LFEM 35 273/74).
- ****) Ceintures de sécurité : les ceintures sous-abdominales sont admises.
- +) Variante de jantes : sur demande en alliage léger 7", voies AV 1330, AR 1300 mm.
- ++) Modifications par l'importateur:
- les feux de position/clignoteurs AV sont déplacés vers l'avant (angles de visibilité) et équipés d'ampoules blanches;
- les clignoteurs alternatifs sur les côtés à l'avant sont débranchés;
- les catadioptres d'origine sont insuffisants; il en est monté 2 complémentaires I (E);
- des bavettes sont montées à l'arrière.
- §) Nombre de portes : le hayon arrière n'est pas considéré comme porte.
- §§) L'intervalle entre les feux de croisement est admis selon la lettre de la Div. féd. de police du 9.1.70.

A noter dans le permis de circulation:

- n'est admis que pour le transport de charges basses.

Remplace FH CH 0442 33 du 18.2.1976
nouvel importateur à partir du 1.1.77

(9.12.76)

Lieu et date de l'homologation
Zürich, 18.2.76

Homologation fédérale des types de véhicules

Voiture
de tourisme

J E E P

C J - 7

(ouverte avec bâche)

CH 0442 33

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E I

Homologation de contrôle du 11.03.77 à Zurich - Sta

Frein de service: livrable sur demande avec frein à disques à l'avant,
dans ce cas
poids remorquable garanti avec frein 5460 kg

Complément du 23.01.78 - Mi

Mesures du bruit selon l'OCE:

avec le véhicule en marche : avec boîte mécanique = 44 km/h, M3, iA 4,09 = 76 dB/A
à proximité de l'échappement: = 84 dB/A à 2400 t/min

avec le véhicule en marche : avec boîte automatique = 50 km/h, A2, iA 4,09 = 77,75 dB/A
à proximité de l'échappement: = 85,5 dB/A à 2400 t/min